

PROJET D'UNIFICATION DES DEUX ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS

Réponses de La Maison des Artistes aux communiqués diffusés en réaction à l'appel à signature

REPONSE A L'AFD – ALLIANCE FRANÇAISE DES DESIGNERS, LE 3 AVRIL 2013

AFD : cette pétition est de l'intox : le régime des artistes des arts visuels n'est pas en danger. L'AFD ne soutient pas cette pétition. Explications : <http://www.alliance-francaise-desdesigners.org/blog/2013/03/24/une-fusion-agessa-mds-pour-moderniser-ce-regime.html>

MdA : Cet appel à signature n'est pas, quoique vous en pensiez, de l'intox car à travers ce projet c'est non seulement les missions d'intérêt général de l'association La Maison des Artistes mais aussi sa mission de sécurité sociale qui sont indirectement à moyen terme en danger.

Ce qui est démontré clairement dans l'appel à signature et son lien hypertexte "analyse de la création d'une caisse".

Libre à vous de croire et de faire croire à vos adhérents que les services de l'Etat (DGCA et DSS) sont dignes de confiance, mais par expérience, nous savons tous (et vous le savez également) que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent et que le "marbre" de la Loi est largement friable.

Par conséquent, nous ne pouvons pas leur faire confiance lorsqu'ils nous promettent la préservation du régime des artistes auteurs dans la réalité de la pérennité d'une caisse.

AFD : Le service associatif de la Maison des artistes www.lamaisondesartistes.fr 11, rue Berryer 75008 Paris (dont la cotisation n'est pas obligatoire), lance une pétition "Alerte MdA : les artistes des arts visuels en danger !" Constitué essentiellement de peintres et de sculpteurs, ce service entretient la confusion avec l'organisme administratif de la sécurité sociale www.secuartsgraphiquesetplastiques.org 60, rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris, qui perçoit les cotisations sociales (obligatoires, elles). L'AFD reçoit un courrier abondant à ce sujet car cette pétition suscite des interrogations de la part de nombreux designers graphiques et textiles.

MdA : Puisque c'est apparemment nécessaire, vous rappelons que c'est l'Association La Maison des Artistes, créée en 1952, qui a été agréée par l'Etat en 1964 puis en 1975 pour la gestion des assurances sociales des artistes auteurs des arts graphiques et plastiques.

L'Association La Maison des Artistes est donc une association composée de deux établissements, considérés d'ailleurs par les services de l'URSSAF comme :

- un établissement principal : le siège social de La Maison des Artistes situé 11 rue Berryer 75008 PARIS

- un établissement secondaire (gestionnaire et collecteur) : les services de sécurité sociale de La Maison des Artistes situé 60 rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS

Vous rappelons aussi cet exemple : faites-vous la distinction entre l'Hôtel des Impôts et la Trésorerie quand il s'agit d'administration fiscale ? Non, ce serait absurde !

Alors pourquoi vouloir distinguer les deux services de La Maison des Artistes et surtout nier le premier qui est essentiel pour de nombreux collègues ?

Collègues qui ne sont pas tous essentiellement des peintres et des sculpteurs, vous avez une vision bien ancienne de la réalité actuelle des adhérents de La Maison des Artistes.

Vous êtes intentionnellement réducteur à ce sujet, les artistes auteurs des autres disciplines que nous représentons, apprécieront.

Qui entretient sciemment l'idée de la confusion ?

AFD : S'appuyant sur la lettre du 23 janvier 2013 du Ministère des affaires sociales, du Ministère de l'économie et des finances et du Ministère de la culture et de la communication annonçant la fusion de l'Agessa et de La Maison des Artistes, ce service associatif de la MDA s'alarme sur un supposé risque de disparition de ce régime. Cette pétition s'oppose au regroupement des régimes de l'Agessa et de la MDA en évoquant la peur de la perte des progrès apportés par ce régime. Il ne s'agit pas de le supprimer, ni de supprimer ses avancées sociales. Bien au contraire, il s'agit de le moderniser ce régime. L'enjeu de cette fusion est de le pérenniser tout en le repensant comme un statut d'auteurs du XXIe siècle, comparable à ce qui se fait déjà de mieux dans d'autres pays d'Europe, comme en Allemagne.

Ce régime est aujourd'hui discriminant au sein des designers auteurs. La fusion Agessa-Mda doit permettre de réunir l'ensemble des artistes auteurs de tous les secteurs des arts visuels, de l'écrit et de la musique. En faisant table rase des lourdeurs administratives du système actuel, cette caisse peut devenir un guichet unique pour les auteurs et les diffuseurs afin de faciliter la contribution de chacun. Une simplification administrative pour les auteurs pluridisciplinaires, tels que ceux d'œuvres de design graphique, textile et de photographies est nécessaire.

Ce régime doit s'ouvrir aux nouvelles professions artistiques. Son champ d'application, qui date de 1975, n'a pas bougé depuis plus de 30 ans. Évidemment, cette réforme ne doit pas se faire au détriment d'une catégorie d'auteurs au profit d'une autre. Surtout depuis l'apparition du numérique, en cohérence avec les écoles françaises, ce régime doit être adapté à tous les domaines des arts et du design, il doit servir tous les auteurs en permettant d'en accueillir de nouveaux, tels que les designers d'espaces et d'objets.

La fusion doit garantir que le conseil d'administration de cette nouvelle caisse soit constitué des syndicats professionnels des professions qu'elle gère. L'AFD, siégeant à l'organisme administratif de la sécurité sociale de la MDA et à sa commission professionnelle depuis bientôt 10 ans, a toujours sensibilisé les pouvoirs publics et les syndicats d'artistes sur la nécessité de moderniser le champ d'application. À ce titre, les plus conservateurs ne sont pas toujours les pouvoirs publics.

Pourquoi le service associatif de la MDA, qui ne s'est jamais prononcée en faveur de l'élargissement du champ d'application aux designers de volumes (produits, objets...), lors d'une réunion le 5 mars, s'en prend aux organismes professionnels ? Sa véritable peur serait-elle de devoir partager un régime, qu'elle considère comme le sien, avec toutes les professions artistiques ?

Le régime des artistes des arts visuels n'est pas en danger. L'AFD coopère avec les pouvoirs publics dans un esprit positif et constructif pour moderniser ce régime et ne soutient pas cette pétition.

MdA : Contrairement à ce que vous énoncez, nous ne sommes pas contre une modernisation et une amélioration du régime des artistes auteurs, ainsi qu'à une réorganisation pensée et efficace des services de La Maison des Artistes et de l'AGESSA, encore faut-il qu'elles s'établissent dans un esprit de dialogue avec toutes les composantes et les représentations des artistes auteurs.

En cela, La Maison des Artistes a toujours été écartée de toutes discussions sur le sujet, sur tous les sujets...

Ce que nous dénonçons, ce n'est pas la légitimité des organisations professionnelles, c'est la légitimité de la représentativité réelle en nombre de ces organisations qui excluent volontairement de tout débat, avec l'assentiment des services de l'Etat concernés, la voix (par leurs représentants élus) d'une part non négligeable des artistes auteurs, adhérents de La Maison des Artistes.

Cordialement,

La Maison des Artistes